



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ETAT,  
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le **21 MAI 2013**

Nos Réf. : FP/2013/36697

Vos Réf. : Votre lettre du 15/05/2013

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des administrations employant des ouvriers d'Etat. Vous estimez que les besoins de ces administrations justifient de les autoriser à titre exceptionnel à recruter en 2013 de nouveaux ouvriers d'Etat.

Lors de la réunion qui s'est tenue à mon cabinet, le mercredi 15 mai dernier, mes conseillers vous ont indiqué la volonté du gouvernement d'engager une réforme visant à créer un statut adapté aux personnels techniques dont les administrations ont besoin et qui étaient historiquement recrutés dans le cadre de statuts d'ouvriers d'Etat, propres à chaque administration. Notre volonté est d'aboutir à la création d'un cadre unique garantissant une carrière et de véritables possibilités de mobilité professionnelle à ces agents qui, en raison de leurs compétences techniques et de leurs qualifications spécifiques, ne peuvent s'intégrer dans les corps ou les cadres d'emploi de la fonction publique.

Cette réforme n'affecterait pas les ouvriers d'Etat actuellement en fonction ni le régime de retraite qui est le leur et qu'ils conserveraient.

S'agissant des besoins immédiats que vous signalez, je vous informe de ma décision de donner, à titre exceptionnel, un avis favorable à une demande de recrutement en 2013, d'ouvriers d'Etat, si elle était exprimée par les ministères concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Très cordialement*

  
Marylise LEBRANCHU

Monsieur Christian GROLIER  
Secrétaire général  
Fédération Générale des Fonctionnaires  
Force Ouvrière  
46, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris